

## Coût des services admissibles inclus dans les charges de copropriété

### Crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée

Avant de remplir la grille de calcul, prenez connaissance des renseignements à la page 2.

Total des charges de copropriété payées par l'ensemble des copropriétaires pour l'année 2009 10

Inscrivez ci-dessous le coût de chaque service admissible inclus dans le montant de la ligne 10. Vous pouvez inscrire le coût par groupe de services directement aux lignes 15 et 35 plutôt que par service, si cela vous convient mieux.

### Coût des services admissibles inclus dans les charges de copropriété de l'ensemble des copropriétaires pour l'année 2009

#### Services d'entretien ménager

N'incluez pas le coût des produits de nettoyage.

Entretien ménager (par exemple, balayage, époussetage, nettoyage) des aires communes que sont l'entrée principale, les couloirs, les escaliers, les cabines d'ascenseur et le bureau de l'administration	11		
Nettoyage des tapis et des meubles rembourrés des aires communes que sont l'entrée principale, les couloirs, les escaliers et le bureau de l'administration	+ 12		
Nettoyage des conduits d'aération (climatisation, chauffage), si le démontage des conduits n'est pas nécessaire	+ 13		
Additionnez les montants des lignes 11 à 13.	= 15		

#### Travaux mineurs à l'extérieur de l'immeuble (incluant les travaux saisonniers mineurs) et certains travaux mineurs à l'intérieur de l'immeuble

N'incluez pas le coût des matériaux, des produits et de tout autre bien servant à ces travaux.

Nettoyage de l'extérieur de l'immeuble, des fenêtres et des gouttières, et ramonage	21		
Entretien de la piscine, du spa et du terrain de tennis	+ 22		
Entretien, fertilisation, arrosage et tonte du gazon	+ 23		
Entretien des haies, des plates-bandes et du potager	+ 24		
Émondage des arbres (abattage exclu)	+ 25		
Ramassage des feuilles	+ 26		
Pose et enlèvement d'un abri saisonnier (entreposage exclu)	+ 27		
Entretien du terrain et des trottoirs (déneigement, application d'un enduit goudronné)	+ 28		
Enlèvement des ordures par le concierge	+ 29		
Travaux mineurs à l'intérieur de l'immeuble s'ils portent sur une installation qui peut aussi se trouver à l'extérieur (par exemple, une piscine ou un spa)	+ 30		
Additionnez les montants des lignes 21 à 30.	=		
Additionnez les montants des lignes 15 et 35.	+ 35		
<b>Coût des services admissibles inclus dans les charges de copropriété de l'ensemble des copropriétaires pour l'année 2009 =</b>	<b>36</b>		

Ne joignez pas cette grille de calcul au formulaire TPZ-1029.MD.5

## Renseignements

### Message au copropriétaire

Si vous voulez recevoir des versements anticipés de ce crédit d'impôt en 2010, faites remplir la grille de calcul par votre syndicat de copropriétaires. Il vous en remettra une copie dont vous aurez besoin pour remplir le formulaire *Demande de versements anticipés – Services inclus dans les charges de copropriété* (TPZ-1029.MD.8).

### Message au syndicat de copropriétaires

Cette grille a été conçue pour vous aider à calculer le coût, **pour l'année 2009**, des services de maintien à domicile admissibles inclus dans les charges de copropriété de l'ensemble des copropriétaires.

Pour calculer le coût des services, vous devez considérer uniquement les éléments suivants :

- les frais à payer à une entreprise qui fournit les services, incluant la TPS et la TVQ ;
- le salaire brut et les avantages sociaux du ou des employés qui fournissent les services, ainsi que les cotisations d'employeur, soit la cotisation au Régime de rentes du Québec, la cotisation au Fonds des services de santé, la cotisation à l'assurance emploi et la cotisation au Régime québécois d'assurance parentale.

Une fois remplie, conservez cette grille de calcul, car elle vous servira à remplir le formulaire TPZ-1029.MD.5 pour l'année 2009. De plus, vous pourrez en remettre une copie aux copropriétaires qui en auront besoin pour faire leur demande de versements anticipés du crédit d'impôt pour l'année 2010.

Si l'immeuble en copropriété **a été construit en 2010**, le budget pour l'année 2010 peut servir de base pour calculer le montant qui servira aux copropriétaires qui demandent des versements anticipés du crédit d'impôt pour l'année 2010.